



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
Fédération Algérienne de Football

الرابطة الجهوية لكرة القدم بشار
Ligue Régionale de Football Bechar



ATTESTATION DE DOMICILIATION 2024/2025

Je soussigné ; le Responsable Gestionnaire du stade ci-après désigné, ayant tous les pouvoirs d'agir, autorise par la présente, les équipes de football jeunes catégories et Séniors du club à domicilier leurs rencontres dans le cadre du championnat Régionale saison Sportive 2024/2025, conformément au programme arrêté.

Dénomination du stade :

Homologué conformément aux dispositions du décret exécutif n° 09-184 du 17 jourmada 1430 correspondant au 12 mai 2009, fixant les procédures et les normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire des infrastructures sportives ouvertes au public ainsi que les modalités de leur application,

Propriétaire du stade :

Adresse :

Tél : Fax : E-mail :

Capacité d'accueil :

Système d'éclairage (préciser la capacité en lux) :

N° du contrat et d'assurance : Valable jusqu'à :

Compagnie d'assurance :

Le Président du Club
VISA ET CACHET PRÉSIDENT DU CLUB

Le Responsable Gestionnaire du Stade
VISA ET CACHET